



Contestation de consolidation médecin conseil

Par **xango64**, le **02/10/2012** à **08:25**

Bonjour,
dois-t-on ne pas signer la feuille de consolidation du médecin conseil CPAM si on n'est pas d'accord et on conteste..? ensuite après contestation auprès de la TASS
dois-t-on reprendre quand même une demande de reprise à l'employeur par la médecin du travail ?